



Conseil de sécurité

Distr. générale
29 juin 2012
Français
Original : anglais

Rapport du secrétaire général sur l'Opération des Nations Unies à Chypre

I. Introduction

1. Le présent rapport sur la Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre décrit l'évolution de la situation entre le 21 novembre 2011 et le 20 juin 2012 et rend compte, depuis la publication de mon dernier rapport (S/2011/746), daté du 30 novembre 2011, des activités menées par la Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre en application de la résolution 186 (1964) et des résolutions ultérieures du Conseil de sécurité, la dernière en date étant la résolution 2026 (2011).

2. Au 15 juin, l'effectif de la composante militaire était de 858 soldats, tous grades confondus, et la composante police comptait 68 personnes (voir annexe).

II. Mission de bons offices

3. Depuis la fin de janvier 2012, lorsque s'est tenue une nouvelle session de pourparlers de haut niveau au Greentree Estate dans l'État de New York, des rencontres bilatérales intenses ont eu lieu avec chaque partie, portant principalement sur les biens, le territoire, la gouvernance et le partage du pouvoir. Bien qu'elles aient à l'évidence des points de vue communs sur la question des biens, il n'a pas été possible de faire converger les positions. Dans le domaine de la gouvernance et du partage du pouvoir, des différences sensibles ont continué de diviser les parties sur la question de l'élection du gouvernement. À la fin de mars, mon Conseiller spécial m'a communiqué un bilan du progrès des entretiens et je l'ai rencontré à la mi-avril pour évoquer les prochaines étapes. J'en ai conclu que sur les questions fondamentales, les progrès n'étaient pas suffisants pour convoquer une conférence multilatérale et j'ai informé les deux dirigeants. Demetris Christofias et Dervis Eroglu ont tous deux indiqué qu'ils étaient désireux de poursuivre la recherche d'une solution. Cependant, le 26 avril, au cours d'une visite effectuée par mon Conseiller spécial, la partie chypriote turque a fait savoir qu'elle ne poursuivrait les pourparlers sur les questions de fond que si un calendrier contraignant était adopté pour aboutir à une conférence multilatérale. Dans le même temps, la partie chypriote grecque s'est dite disposée à poursuivre les pourparlers mais a rejeté la notion de tous délais contraignants; elle a dit qu'elle ne consentirait à la convocation d'une conférence multilatérale que lorsque toutes les questions internes seraient résolues.



Le 14 mai, M. Christofias a officiellement annoncé qu'il ne briguerait pas un nouveau mandat de Président de Chypre en 2013, imputant essentiellement sa décision au fait que les négociations n'avaient pas progressé.

4. Jusqu'à ce que les parties parviennent à un accord sur la façon d'entamer les négociations de fond, on se consacrera à la poursuite des travaux des comités techniques. Les parties se sont engagées à relancer ces comités créés en 2008 pendant la phase préparatoire des pourparlers, dans le but d'« améliorer la vie quotidienne des Chypriotes ». Les comités couvrent des domaines tels que les crimes et les affaires pénales, les affaires économiques et commerciales, les affaires humanitaires, la santé et l'environnement. Il est aussi question de redonner vie aux comités sur l'ouverture de nouveaux points de passage et sur la radiodiffusion, et de formuler des propositions relatives à la création de comités techniques supplémentaires et à la prise d'autres mesures de confiance possibles.

III. Activités de la Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre

5. La Force a pour objectif principal de prévenir la reprise des combats et de contribuer au maintien de l'ordre et au retour à une vie normale. Elle doit pour ce faire concilier dans la mesure du possible les considérations de sécurité et le maintien du statu quo militaire tout en permettant aux Chypriotes qui vivent et travaillent dans la zone tampon de mener des activités civiles et de jouir pleinement d'une vie productive. Une telle approche, lorsqu'elle aboutit, renforce la confiance entre les communautés et aide l'action de l'ONU à l'appui du processus de paix.

A. Prévention d'une reprise des combats et maintien du statu quo militaire

6. Au cours de la période à l'examen, la Force a continué de maintenir l'intégrité et la stabilité de la zone tampon. La tendance à la baisse des violations militaires commises par les deux parties s'est poursuivie. La coopération de la Force des Nations Unies avec les deux forces en présence reste caractérisée par la bonne volonté et le respect mutuel qui lui permettent d'avoir de bons rapports avec la hiérarchie de l'une et de l'autre.

7. Les forces en présence n'ont pas mené de grandes manœuvres au cours de la période examinée. Par ailleurs, l'intervention quotidienne de la Force des Nations Unies dans le cadre de ses activités d'observation, d'établissement de rapports et de liaison a joué un rôle important dans la prévention des activités de faible niveau qui pourraient provoquer des réactions de l'une ou l'autre partie. Ces activités se produisent principalement autour de Nicosie où les forces en présence sont très proches l'une de l'autre, et sont essentiellement le fait d'une certaine indiscipline. La Mission maintient le dialogue avec ces forces en ce qui concerne les mesures de confiance militaires, telles que l'évacuation ou la fermeture des postes d'observation dans ces zones.

8. Parallèlement, l'autorité de la Force restait contestée du fait d'activités que menaient avec persistance les civils et qui représentaient désormais la majorité des incidents dans l'ensemble de la zone tampon. En particulier, les activités agricoles

non autorisées sur des terres contestées et la pratique de la chasse près des lignes de cessez-le-feu à proximité des forces en présence et des patrouilles de l'ONU continuaient de provoquer des tensions dans la zone tampon. La Force a coopéré étroitement avec les autorités des deux parties pour régler ces problèmes.

9. Les postes déjà signalés et établis en violation du statu quo par les deux forces en présence dans la région de Dherinia demeurent en place. Les forces turques tiennent toujours le poste de contrôle de la poche de Louroujina; elles ont aussi continué d'inspecter régulièrement le poste de liaison de Strovilia qu'occupent fréquemment, en violation du statu quo militaire, des effectifs en surnombre. L'ONU considère que le Gouvernement turc est responsable du maintien du statu quo à Varosha.

10. Les tensions relatives à l'exploitation des ressources naturelles dans la zone économique exclusive de Chypre ont persisté pendant la période à l'examen. En février, à la suite de la confirmation de la présence d'importantes réserves de gaz naturel au large de la côte méridionale de l'île, Chypre a lancé un appel d'offres international portant sur la prospection en mer d'hydrocarbures, pour laquelle plusieurs sociétés internationales ont manifesté un intérêt. Le Ministère des affaires étrangères turc a réagi en publiant deux communiqués dans lesquels il estime qu'une telle initiative préjuge des droits de la communauté chypriote turque et affirme que certaines des zones visées par la prospection se chevauchent avec son propre plateau continental. L'affaire a également été dénoncée publiquement par la partie chypriote turque.

B. Déminage

11. Au cours de la période examinée, les parties ont continué de refuser l'accès, aux fins de déminage, aux quatre champs de mines qui restent dans la zone tampon : l'un situé au sud de Varosha, sous le contrôle des forces turques, et les trois autres dans la poche de Louroujina, sous le contrôle de la Garde nationale. Aucun accord n'a été conclu avec les forces turques ou la Garde nationale pour étendre le déminage à l'extérieur de la zone tampon, comme l'a demandé le Conseil de sécurité. De ce fait, l'opération de déminage est restée suspendue.

12. Le 4 avril, à l'occasion de la Journée internationale pour la sensibilisation au problème des mines, la Force et le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), avec l'appui du Service de lutte antimines et de la Commission européenne, ont inauguré une exposition à la Maison de la coopération dans la zone tampon au centre de Nicosie. La manifestation, au programme de laquelle figuraient une vidéo réalisée par le PNUD et une brochure mettant en relief la menace persistante des mines à Chypre, a bénéficié d'une large couverture médiatique dans les deux parties de l'île.

13. À la fin de mai, sous la supervision de la Force, la Garde nationale a commencé à enlever les mines antipersonnel de l'un de ses secteurs minés dans la zone tampon, en vue de se conformer à la Convention sur l'interdiction de l'emploi, du stockage, de la production et du transfert des mines antipersonnel et sur leur destruction. Parallèlement, elle a décidé de ne pas enlever ses mines antichar.

C. Rétablissement d'une situation normale et des activités humanitaires

14. De plus en plus de projets civils dans la zone tampon sont proposés par des membres des deux communautés et approuvés par la Force, notamment dans le secteur agricole, aux fins de la construction de logements et de commerces et au titre d'initiatives « vertes » comme l'agriculture biologique et des projets liés à l'énergie solaire. Pour soutenir ces activités et faciliter l'accès aux terres arables situées dans la zone tampon, la Force contribue régulièrement à la fourniture des services essentiels et à l'entretien des infrastructures de base (routes, voies navigables et électricité). Les deux communautés ont manifesté leur volonté de coopérer sur ces questions au niveau technique.

15. En principe, la Force soutient les projets civils qui voient le jour dans la zone tampon, comme le veut son mandat qui consiste à contribuer au rétablissement d'une situation normale. Au cours de la période à l'examen, la Mission a autorisé 34 projets civils sur 41 demandes reçues. Elle s'oppose toutefois fermement à toute activité civile non autorisée (notamment les constructions) susceptible d'exacerber les tensions dans la zone tampon. Elle a instamment prié les autorités compétentes de lui accorder tout leur appui afin d'assurer que la population et les organisations respectent le système de permis mis en place par la Force et que les tribunaux se prononcent rapidement sur les affaires non réglées d'agressions contre des membres de la Force ou de déprédations causées au matériel des Nations Unies.

16. La construction non autorisée d'un campus universitaire contigu au village de Pyla, au cours de la période à l'examen, est particulièrement préoccupante. Pyla étant le seul village bicommunautaire dans la zone tampon, la Force s'attache depuis longtemps à renforcer la confiance entre les deux communautés, notamment en supervisant des accords de sécurité uniques en leur genre. Toutefois, étant donné que pas moins de 2 000 étudiants chypriotes et étrangers sont susceptibles de s'y installer, faisant ainsi doubler la population actuelle de Pyla, cela suscite des inquiétudes quant à la sécurité et au respect de l'ordre et de la loi. Ni l'une ni l'autre des deux communautés n'entretiennent une présence policière constante à Pyla, la Force étant le principal interlocuteur des deux communautés sur ces questions. Les discussions se poursuivent entre la Force et les parties prenantes pour décider des dispositions nécessaires afin de permettre l'ouverture du campus.

17. En plus d'assurer la gestion de la zone tampon, la Force a continué de fournir une aide humanitaire hebdomadaire aux 347 Chypriotes grecs et aux 126 maronites du nord et de s'efforcer de répondre à leurs besoins à long terme en matière de soins médicaux et de santé, ce qui reste problématique malgré l'engagement constant de la Force en la matière. Elle a continué de se pencher sur l'octroi des prestations sociales aux Chypriotes turcs dans le sud, ainsi que sur la question de l'accès aux lieux de prière comme la mosquée Hala Sultan Tekke près de Larnaca. La situation n'a pas évolué en ce qui concerne l'ouverture d'une école primaire de langue turque à Limassol. La Force n'a pas reçu de réponse des autorités chypriotes turques aux demandes présentées par neuf familles maronites et deux Chypriotes grecs qui souhaitent résider de façon permanente dans leurs villages traditionnels situés dans la partie nord.

18. La Force a aidé à résoudre les problèmes d'ordre juridique et humanitaire liés à l'emprisonnement de sept Chypriotes turcs dans le sud et d'un Maronite dans le

nord et aux arrestations temporaires de personnes de part et d'autre. La Mission a visité des centres de détention pour y vérifier les conditions et l'état des détenus purgeant leur peine dans l'autre communauté. Elle a également facilité les visites familiales aux détenus ainsi que l'accès à un avocat et à un interprète si nécessaire; elle était présente lors des audiences pour veiller à ce que les procédures judiciaires menées dans l'autre communauté inspirent confiance.

19. La Force a continué d'appuyer les initiatives de la société civile qui visent à faire coopérer les deux communautés. Au cours de la période à l'examen, la Mission a facilité 93 rencontres entre les deux communautés, plus de 3 000 personnes y ayant participé, en coopération avec des partenaires internationaux et locaux. Des réunions ont eu lieu régulièrement entre les dirigeants et les représentants des partis politiques chypriotes grecs et chypriotes turcs, à l'hôtel Ledra Palace, sous les auspices de l'ambassade de Slovaquie. Parmi les autres manifestations qu'elle a soutenues, on peut notamment mentionner des rencontres sportives, des festivals culturels, des manifestations de sensibilisation à l'économie de l'eau et à l'environnement et des réunions consacrées à des sujets de préoccupation spécifiques au niveau des dirigeants des deux communautés. La Force a facilité l'organisation de 11 cérémonies religieuses ou commémoratives, auxquelles ont participé environ 1 850 personnes et qui ont eu lieu dans la zone tampon ou de l'autre côté, ce qui obligeait à la traverser.

20. La Force a prêté son aide dans le cadre d'une série de projets bicommunautaires mis en œuvre dans la zone tampon par le PNUD et ses partenaires locaux, grâce au financement de la United States Agency for International Development (USAID) et de l'Union européenne. En mars, une organisation bicommunautaire issue de la société civile baptisée Association pour le dialogue et la recherche historiques, dont le siège est sis dans la zone tampon au point de passage de l'hôtel Ledra Palace, a fait paraître des supports didactiques visant à favoriser la prise en compte des différents points de vue dans l'enseignement de l'histoire de l'île dans les écoles des deux communautés. Le PNUD a également aidé le Comité technique chargé du patrimoine culturel à restaurer des sites d'intérêt culturel des deux côtés de l'île. La Force et le PNUD ont poursuivi leur action commune afin de sécuriser les immeubles situés au point de passage de la rue Ledra/Lokmaçi.

21. Au cours de la période à l'examen, la police de la Force a contribué à faciliter nombre d'enquêtes diligentées par les polices de l'une ou l'autre communauté sur des activités criminelles perpétrées dans la zone tampon. La salle de communication mixte a continué à faciliter l'échange d'informations et la coopération entre les deux parties en matière pénale : 43 demandes d'information et 27 réponses ont été échangées. Les deux parties envisagent également de créer une base de données conjointe sur la criminalité, qui serait gérée par la salle de communication mixte.

22. Le Comité technique chargé de la criminalité et des questions pénales, dont la police de la Force facilite les travaux, s'est réuni à cinq reprises au cours de la période considérée. Le Comité a convenu d'une série d'initiatives pour le reste de 2012, notamment un festival bicommunautaire visant à sensibiliser les jeunes des deux côtés de l'île aux dangers de l'alcoolisme et de la toxicomanie.

23. Du 22 octobre 2011 au 14 mai 2012, la Force a enregistré plus de 740 000 traversées officielles de la zone tampon, chiffre comparable à ceux des périodes précédentes. De mai à novembre 2012, des marchandises d'une valeur

approximative de 1 255 576 euros ont été transférées du sud au nord, soit une augmentation d'environ 57 % par rapport à la période précédente. La valeur des marchandises passées du nord au sud est restée supérieure aux chiffres habituels, soit 8 857 448 euros, en raison de la fourniture d'électricité pour pallier les coupures au sud.

24. En général, les passages ont bien fonctionné. Toutefois, au cours de la période considérée, des Chypriotes turcs et des touristes étrangers se sont vu refuser le passage du nord au sud, ce qui, selon la partie chypriote turque, nuit à son économie et perturbe le passage en sens inverse. Ces événements étaient toutefois peu nombreux et ne semblaient pas découler d'une politique délibérée.

25. Le Comité chargé des points de passage que les autorités chypriotes grecques et chypriotes turques ont chargé, en décembre 2010, de conclure un accord sur de nouveaux points de passage ne s'est pas réuni au cours de la période à l'examen. Malgré les efforts déployés par la Force auprès de l'une et l'autre partie, leurs positions sur de nouveaux points de passage sont restées irréconciliables.

26. La police de la Force a continué d'escorter les convois réguliers de civils chypriotes turcs et de fournitures humanitaires à travers la zone tampon et jusqu'à Kokkina/Erenköy dans le cadre de l'accord conclu entre les dirigeants chypriotes grecs et chypriotes turcs en octobre 2010. La circulation des civils au point de passage n'a pas été perturbée, mais la partie chypriote turque a demandé plus d'escortes formelles que ce qui avait été convenu, jusqu'à six fois par semaine et parfois deux fois par jour.

27. Depuis la fin de 2011, un groupe de contestataires a occupé le point de passage de la rue Ledra/Lokmaçi au centre de Nicosie. Alors que les protestations ont gagné et perdu en intensité au cours de la période à l'examen, le campement qui a été dressé posait un problème de sécurité et de santé publique. La Force a suivi cette situation de près et a dialogué avec les parties pour veiller à ce que la présence des manifestants n'affecte ni la sécurité ni le bon fonctionnement du point de passage. En juin, le départ des derniers manifestants a permis le retour à la normale dans la zone.

28. Des restrictions occasionnelles visant les fonctionnaires de l'ONU d'origine chypriote grecque qui veulent exercer leurs fonctions dans le nord ont encore été constatées.

IV. Comité des personnes disparues

29. Le Comité des personnes disparues a continué d'exécuter son projet bicommunautaire portant sur l'exhumation, l'identification et la restitution des restes de personnes disparues. En juin 2012, les équipes d'archéologues bicommunautaires du Comité avaient exhumé les dépouilles de plus de 850 personnes dans les deux parties de l'île. Les restes de plus de 700 personnes portées disparues avaient été examinés au laboratoire bicommunautaire d'anthropologie médico-légale du Comité, dans la zone protégée de l'ONU à Nicosie. Après l'analyse génétique de 1 500 échantillons, les restes de plus de 320 personnes ont été restitués aux familles, dont 21 pendant la période à l'examen. Le Comité se conforme aux meilleures pratiques internationales en matière d'analyse génétique. À cette fin, il s'apprête à conclure un contrat avec le

laboratoire génétique de la Commission internationale des personnes disparues en Bosnie-Herzégovine aux fins de procéder à des analyses de l'ADN. L'accès du Comité au secteur militaire du nord est resté limité.

V. Aspects financiers et administratifs

30. Comme indiqué dans mon précédent rapport, par sa résolution 65/295, l'Assemblée générale a ouvert un crédit d'un montant brut de 56,5 millions de dollars pour le fonctionnement de la Force des Nations Unies à Chypre du 1^{er} juillet 2011 au 30 juin 2012, y compris les contributions volontaires d'un tiers du coût net de la Force équivalant à 18 millions de dollars versés par le Gouvernement chypriote et de 6,5 millions de dollars versés par le Gouvernement grec. J'invite d'autres pays et organisations à verser des contributions volontaires afin de réduire la portion des quotes-parts dans le financement de la Force.

31. Au cours de la deuxième partie de la reprise de la soixante-sixième session de l'Assemblée générale, la Cinquième Commission a approuvé le budget d'un montant brut de 54,6 millions de dollars pour le fonctionnement de la Force du 1^{er} juillet 2012 au 30 juin 2013, sur lequel l'Assemblée ne s'est pas encore prononcée.

32. Si le Conseil décide de proroger encore de six mois le mandat de la Force, comme il est recommandé ci-après, le coût du fonctionnement de celle-ci serait limité au montant approuvé par l'Assemblée générale.

33. Au 12 juin 2012, le montant des quotes-parts à verser au compte spécial de la Force pour la période allant du 16 juin 1993 au 8 juin 2012 s'élevait à 15,8 millions de dollars. Pour l'ensemble des opérations de maintien de la paix à la même date, le chiffre correspondant était de 1,36 milliard de dollars.

34. Pour les coûts des contingents et du matériel leur appartenant, le remboursement n'a été effectué que pour les périodes allant respectivement jusqu'au 29 février 2012 et au 1^{er} juin 2010 en raison des retards dans l'encaissement des quotes-parts.

VI. Observations

35. La poursuite de la baisse du nombre des violations militaires est encourageante. Il convient que les forces en présence tirent parti de cette tendance positive et engagent le dialogue avec la Force des Nations Unies sur la prise de mesures de confiance militaires. Il est également essentiel que l'autorité de la Force soit respectée par la population et les autorités locales. Les activités civiles dans la zone tampon sont la conséquence naturelle d'un sentiment renforcé de sécurité générale. Cependant, ces activités ne pourront contribuer à la réconciliation que si elles sont menées d'une manière propice à la confiance et à la coopération. J'invite donc les autorités respectives à accorder à la Force tout leur appui dans l'exécution de son mandat.

36. Les tensions et les diatribes persistantes que suscite dans les parages de Chypre l'exploitation des ressources naturelles sont préoccupantes. Compte tenu de cette situation, j'invite toutes les parties à faire tous les efforts possibles pour éviter

d'envenimer les tensions qui pourraient être préjudiciables aux conditions de sécurité dans l'île et dans ses parages, notamment dans la zone tampon. Il est important de faire en sorte que toutes nouvelles richesses produites par les ressources naturelles, qui appartiennent à tous les Chypriotes, profitent aux deux communautés. Ce fait nouveau constitue un solide argument de plus en faveur de la recherche d'une solution durable au problème de Chypre, et j'espère qu'il débouchera sur une coopération renforcée dans l'intérêt de l'ensemble des parties prenantes de la région.

37. Les regrettables restrictions sur les mouvements du personnel local employé par les Nations Unies persistent. Or, la liberté de mouvement pour tout le personnel des Nations Unies est, pour l'Organisation, une question de principe, et, pour la Force, un besoin opérationnel. J'invite donc les autorités chypriotes turques à respecter ce principe.

38. Je reste convaincu que l'établissement de liens et de contacts économiques, sociaux, culturels, sportifs, etc., aura un effet positif sur les négociations en cours. Ces contacts suscitent la confiance entre les communautés et aident à calmer les craintes d'isolement exprimées par les Chypriotes turcs. De plus, une meilleure parité économique et sociale entre les parties rendra la réunification finale non seulement plus facile mais aussi plus probable. Dans le contexte d'un processus de paix approuvé par la communauté internationale, des efforts contraires ne pourraient qu'être nuisibles.

39. L'Organisation des Nations Unies se réjouit de poursuivre sa contribution à l'action vitale menée en faveur des familles des victimes, dans le cadre de son appui au Comité des personnes disparues. Compte tenu des difficultés auxquelles le Comité est actuellement confronté, je compte sur le soutien de toutes les parties pour préserver le caractère non politique et bicommunautaire de ses activités et pour lui permettre d'exécuter son mandat dans le respect des normes internationales. J'exhorte en outre toutes les parties, une nouvelle fois, à veiller à ce que le Comité puisse satisfaire les demandes d'exhumation dans toute l'île en lui assurant une liberté d'accès totale, même dans les zones du nord, qui sont contrôlées par l'armée.

40. Bien que la Garde nationale procède actuellement au déminage partiel d'un secteur dans la zone tampon, il reste des champs de mines dans l'île, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de la zone tampon. J'invite les parties à faciliter sans retard l'accès à ces zones, conformément à la résolution 2026 (2011) du Conseil de sécurité. L'Organisation des Nations Unies est prête à les aider dans leur aspiration à débarrasser toute l'île de ses mines.

41. Comme j'en ai fait part il y a plus d'un an à propos des nouveaux points de passage, les deux parties étaient favorables à l'ouverture d'un point de passage au sud d'Apliki/Apliç dans la zone de Lefka/Lefke. À l'époque, je leur ai demandé d'adopter une approche pragmatique et axée sur les résultats afin d'amener un renforcement des relations économiques et commerciales entre les deux communautés. Je suis déçu de constater que malgré la volonté affichée par les deux parties d'ouvrir de nouveaux points de passage, aucun progrès n'ait été fait en ce sens depuis.

42. La Force des Nations Unies continue de jouer dans l'île un rôle important pour maintenir le calme et apporter des solutions aux diverses questions qui touchent la vie quotidienne des deux communautés. Elle mène ses activités en étroite

collaboration avec ma mission de bons offices, que dirige mon Conseiller spécial, et avec les autres acteurs des Nations Unies dans l'île. Je recommande donc que le mandat de la Force soit prorogé de six mois jusqu'au 19 janvier 2013.

43. Comme il est indiqué plus haut, nous sommes une nouvelle fois parvenus à un stade des négociations où il incombe aux parties de se mettre d'accord sur la prochaine étape et d'agir en conséquence. À ce sujet, j'encourage les deux parties à collaborer étroitement avec mon Conseiller spécial et son équipe, qui restent à leur disposition. Je continue en outre d'encourager les dirigeants politiques de Chypre à adopter le concept et la pratique d'un dialogue plus ouvert permettant à tous les acteurs de la société civile de jouer un rôle significatif dans le processus de paix.

44. Conformément aux résolutions pertinentes du Conseil de sécurité, dont la dernière est la résolution 2026 (2011), le Secrétariat restera impliqué dans les plans établis en prévision du règlement. Cette planification continuera d'être guidée par l'évolution des négociations et par les idées des parties sur le rôle éventuel de l'Organisation des Nations Unies à cet égard.

45. En outre, je surveillerai sans relâche les opérations de la Force, en tenant compte de l'évolution de la situation sur le terrain et des idées des parties et, s'il y a lieu, je me tournerai encore vers le Conseil pour recommander, dès qu'il le faudra, de nouvelles modifications du mandat, des effectifs et du concept des opérations de la Force. Comme je l'ai dit au Conseil dans mon rapport du 30 novembre 2011 (S/2011/746), en ce qui concerne l'évaluation élargie de la présence des Nations Unies à Chypre, les discussions internes se poursuivent quant à sa portée et au moment le plus opportun pour la lancer.

46. En conclusion, je tiens à exprimer à ma Représentante spéciale et Chef de mission, Lisa M. Buitenhuis, au commandant de la Force des Nations Unies, le général de division Chao Liu, et aux hommes et aux femmes qui la servent ma gratitude pour l'efficacité et le dévouement avec lesquels ils se sont acquittés des responsabilités que le Conseil de sécurité leur a confiées. Je remercie également mon Conseiller spécial, Alexander Downer, et l'équipe des bons offices.

Annexe

**Pays fournisseurs d'effectifs militaires et de police
à la Force de maintien de la paix des Nations Unies
à Chypre (au 15 juin 2012)**

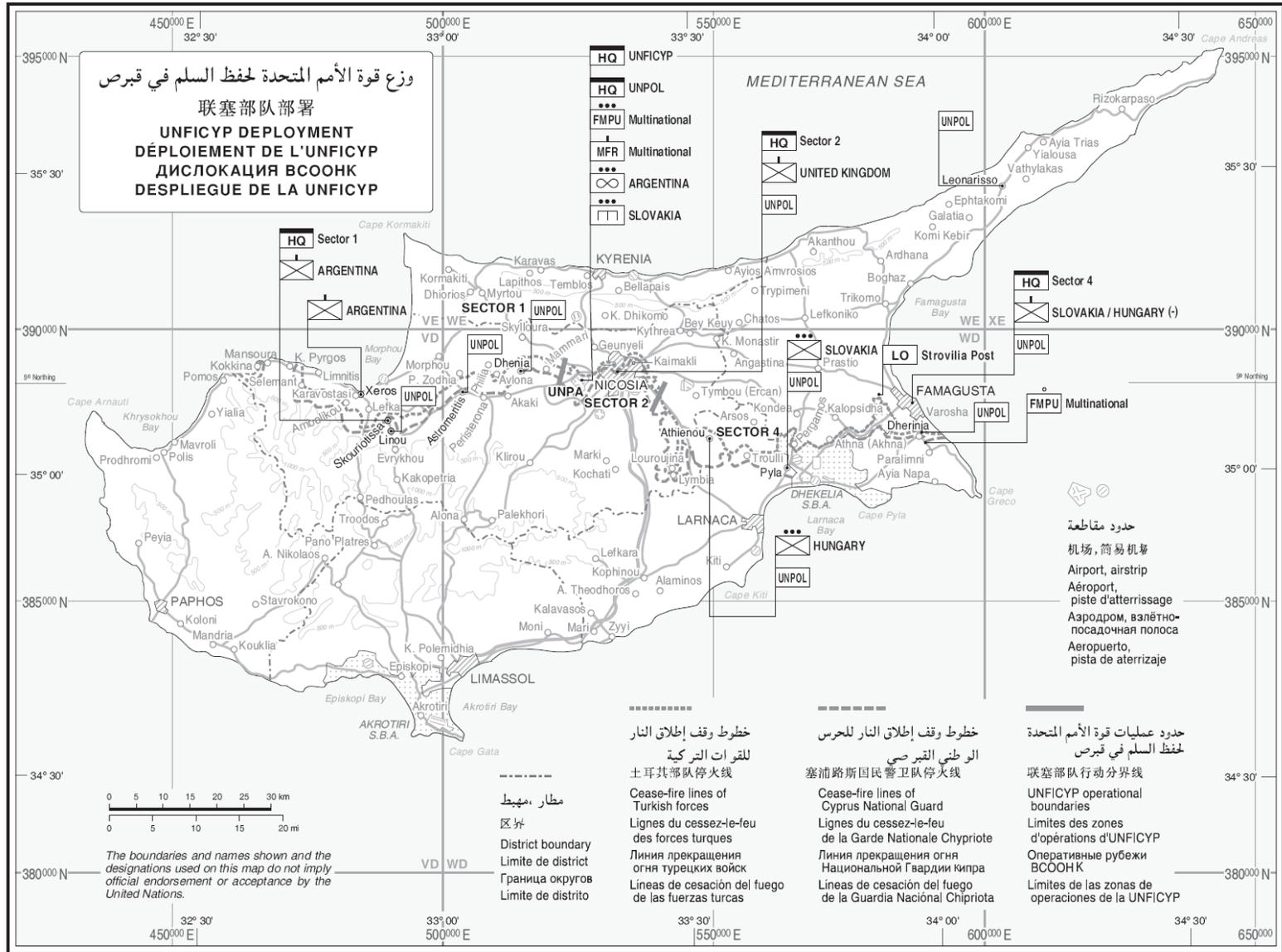
<i>Pays</i>	<i>Effectifs militaires</i>
Argentine ^a	295
Autriche	4
Canada	1
Chine ^b	2
Hongrie	84
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord.	272
Slovaquie ^c	200
Total	858

^a Le contingent argentin comprend des soldats du Brésil (1), du Chili (15) et du Paraguay (14).

^b La Chine utilise un poste canadien vacant et un poste britannique vacant au quartier général de la Force.

^c Le contingent slovaque comprend des soldats croates (2) et des soldats serbes (46).

<i>Pays</i>	<i>Effectifs de police des Nations Unies</i>
Australie	15
Bosnie-Herzégovine	9
Croatie	4
El Salvador	1
Inde	6
Irlande	17
Italie	4
Monténégro	4
Ukraine	6
Serbie	2
Total	68



Map No. 2930 Rev. 77 UNITED NATIONS
 June 2012

Department of Field Support
 Cartographic Section